



RELAIS ACCUEIL

Association loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 21 rue des Malmaisons
75013 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



RELAIS ACCUEIL

Association loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 21 rue des Malmaisons
75013 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **RELAIS ACCUEIL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 23 mai 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF ASSOCIATION

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net N	Net N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 586,80	5 586,80		
Immobilisations incorporelles en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			964 812,26	984 228,69
Terrains	741 359,57		741 359,57	741 359,57
Constructions				
Install. techniques, matériels et outill. indus.				
Autres immobilisations corporelles	1 472 716,64	1 275 908,95	196 807,69	231 842,08
Immobilisations corporelles en cours	26 645,00		26 645,00	11 027,04
Biens reçus par legs/don. destinés à être cédés				
Immobilisations grevées de droits				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			105 506,60	103 873,33
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	10 774,75		10 774,75	10 774,75
Prêts				
Autres	94 731,85		94 731,85	93 098,58
TOTAL (I)	2 351 814,61	1 281 495,75	1 070 318,86	1 088 102,02

ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	319 716,88	13 022,45	306 694,43	287 838,91
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	56 038,35		56 038,35	143 350,59
Valeurs mobilières placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	728 466,26		728 466,26	662 035,98
Charges constatées d'avance	12 524,04		12 524,04	
TOTAL (II)	1 116 745,53	13 022,45	1 103 723,08	1 093 225,48

COMPTES DE RÉGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	3 468 560,14	1 294 518,20	2 174 041,94	2 181 327,50
------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------



BILAN PASSIF ASSOCIATION

Libellé	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 376 877,96	1 195 760,20
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	-29 698,69	181 117,76
Situation nette (sous-total)	1 347 179,27	1 376 877,96
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	46 321,02	61 587,89
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 393 500,29	1 438 465,85
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	86 919,50	
TOTAL II	86 919,50	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	48 830,96	39 448,96
Provisions pour charges		
TOTAL III	48 830,96	39 448,96
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 635,52	111 591,53
Emprunts et dettes financières diverses	137 511,94	134 937,42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 206,28	187 760,04
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	99 929,04	100 789,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	200 508,41	168 334,27
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	644 791,19	703 412,69
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 174 041,94	2 181 327,50

Libellé	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	40,00	30,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 260,00	1 278,00
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	2 718 719,93	2 602 878,23
<i>dont parrainages</i>	211 706,84	122 787,56
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	218 135,50	120 549,32
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 011,00	16 306,72
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	23 718,38	27 959,86
TOTAL I	2 971 884,81	2 769 002,13
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 000,54	1 998,08
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 902 452,01	1 867 903,01
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	32 551,41	31 098,98
Salaires et traitements	533 577,39	429 933,72
Charges sociales	219 789,17	164 378,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	131 627,13	173 392,29
Dotations aux provisions	16 386,21	10 896,24
Reports en fonds dédiés	39 919,50	
Autres charges	3 708,87	23 486,10
TOTAL II	2 883 012,23	2 703 086,48
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	88 872,58	65 915,65
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	582,16	130,31
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	582,16	130,31
TOTAL DE LA PAGE	89 454,74	66 045,96



Libellé	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
REPORT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE	89 454,74	66 045,96
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	249,93	589,37
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	249,93	589,37
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	332,23	-459,06
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	89 204,81	65 456,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	62 288,90	65 661,17
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		50 000,00
TOTAL V	62 288,90	115 661,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	181 133,40	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	181 133,40	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-118 844,50	115 661,17
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	59,00	
Total des produits (I + III + V)	3 034 755,87	2 884 793,61
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 064 454,56	2 703 675,85
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-29 698,69	181 117,76
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Baisse significative du résultat

La diminution du résultat s'explique notamment par la comptabilisation de charges exceptionnelles - 148 133 euros :

- Régularisation encaissements 2021 : - 113 k€
- Projet Mieux Vivre Ensemble : 35k€ (compensation des charges/produits = 68k€ - 33k€)

Bail des locaux sis 21 rue des Malmaisons :

Un bail emphytéotique a été signé le 14 septembre 2004 pour une durée de 55 ans. L'Association Relais Accueil n'est, par conséquent, pas propriétaire des locaux d'hébergement et doit régler un « loyer » correspondant aux remboursements des annuités d'emprunts contractés pour la construction, montant auquel s'ajoute une provision annuelle pour gros entretien.

A l'expiration du bail, l'Association deviendra de plein droit propriétaire sans qu'il soit besoin d'aucun acte pour le constater, et sans indemnité de part ni d'autre.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables et notamment au règlement 2018-06 relatif aux associations, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire ou dégressif sur 20 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- agencements : linéaire sur 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.3 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.4 - Engagement en matière de retraite

L'association calcule et comptabilise une provision indemnité fin de carrière. Au 01/01/2022, la provision IFC s'élevait à 39 449€.

Une dotation provision IFC complémentaire a été comptabilisée au 31/12/2022 pour un montant de 9 382€.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.



3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	5 586,80			5 586,80
Immobilisations corporelles	2 128 510,51	112 210,70		2 240 721,21
Immobilisations financières	103 873,33	1 633,27		105 506,60
TOTAL	2 237 970,64	113 843,97		2 351 814,61

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 586,80			5 586,80
Immobilisations corporelles	1 144 281,82	131 627,13		1 275 908,95
TOTAL	1 149 868,62	131 627,13		1 281 495,75

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	306 694,43	306 694,43	
Autres	56 038,35	56 038,35	
Groupe			
Charges constatées d'avance	12 524,04	12 524,04	
TOTAL	375 256,82	375 256,82	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Charges constatées d'avance	12 524,04
TOTAL	12 524,04



3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2021 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		1 195 760,20
Résultat de l'exercice précédent (2021)	181 117,76	
- distribution dividendes		
Montant à affecter aux capitaux propres	181 117,76	
- réserve légale		
- autres réserves		
- report à nouveau		
Autres mouvements des capitaux propres		
- primes d'émission, de fusion		
- augmentation du capital		
- fonds propres		181 117,76
Montant des capitaux propres au 31/12/2022 avant résultat		1 376 877,96
- résultat de l'exercice		-29 698,69
Montant des capitaux propres au 31/12/2022 après résultat		1 347 179,27

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 644 791,19 €. Il comprend à hauteur de 0,00 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus

Toutes les autres dettes d'un montant de 644 791,19 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2022
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients	4 835,00	7 004,21		11 839,21
- sur stocks				
TOTAL	4 835,00	7 004,21		11 839,21

3.2.4 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	20 628,61
- Clients avoirs à établir	200 445,41
- Personnel charges à payer	22 799,39
- Organismes sociaux charges à payer	11 906,97

TOTAL **255 780,38**

3.3 - Engagements financiers et autres informations

3.3.1 - Bénévolat

L'association réunit son bureau et ses membres du conseil d'administration plusieurs fois par an. Le temps passé par les bénévoles est évalué à 50 heures par exercice.

